



**Lettre
aux membres et amis de la Confrérie Royale
du 25 avril A.D. 2021**

« Longue vie à notre Sire ! »

Bien chers Amis,

En ce 25 avril, que vous dire pour vous encourager dans votre *dévotion* ou plutôt *piété* royale ?

Notre cher Roi célèbre aujourd'hui ses 47 ans, le plein âge mûr qui lui permettrait de « *prendre ses responsabilités* » à « *l'appel des Français* » comme il le dit si souvent. Le voilà comblé par une charmante épouse et Reine, qui lui a donné (et nous a donnés) quatre Enfants de France devant lesquels personne ne peut ne pas se réjouir : Madame, Monseigneur le Dauphin, le duc de Berry et le petit dernier duc de Touraine.

Les **Litanies mineures** de la Saint-Marc (en France, dites *majeures* à Rome), que la sainte Église célèbre en ce jour, nous donnent l'occasion de confier l'intention spéciale portée par notre Confrérie à la prière officielle de l'Épouse à l'Époux, à la prière publique de l'Église au Christ dans sa Liturgie, en y insérant comme le faisaient nos ancêtres, entre les versets :

« *Ut inimicos sanctæ Ecclesiæ * humiliare dignéris, te rogámus audi nos.* Daignez abaisser les ennemis de la sainte Église, nous Vous en supplions, écoutez-nous »

et « *Ut régibus et princípibus christiánis * pacem et veram concórdiam donáre dignéris, te rogámus audi nos.* Daignez établir une paix et une concorde véritables entre les rois et les princes chrétiens, nous Vous en supplions, écoutez-nous »,

le verset traditionnel « ***Ut regem nostrum Ludovicum * benedicere dignéris, te rogámus audi nos.*** Daignez bénir notre roi Louis, nous Vous en supplions, écoutez-nous » et pourquoi pas ensuite « ***Ut regem nostrum Ludovicum * benedicere et instaurare dignéris, te rogámus audi nos.*** Daignez bénir et restaurer notre roi Louis, nous Vous en supplions, écoutez-nous » et « ***Ut regem nostrum Ludovicum * benedicere, instaurare et consecrare dignéris, te rogámus audi nos.*** Daignez bénir, restaurer et sacrer notre roi Louis, nous Vous en supplions, écoutez-nous » !

Puis, dans le cours des versets et oraisons, après ceux consacrés au Pontife romain :

« *V/. Orémus pro Rege nostro Ludovico.* Prions pour notre roi Louis. *R/. Dómine salvum fac regem * et exaudi nos in die qua invocaverimus te.* Seigneur sauvez le roi, et exaucez-nous au jour de notre prière ».

« *Quaesumus, omnipotens Deus, ut famulus Tuus Ludovicus Rex noster, qui Tua miseratione suscepit regni gubernacula, virtutum etiam omnium percipiat incrementa quibus decenter ornatus, et vitiorum monstra devitare, hostes superare, et ad Te, Qui via, veritas et vita es, gratosus valeat pervenire. Per Christum Dominum nostrum.* Nous Vous prions, ô Dieu tout puissant, pour Votre serviteur notre Roi Louis, qui par Votre miséricorde a reçu le gouvernement de ce royaume : qu'il reçoive aussi l'accroissement de toutes les vertus par lesquelles, ennobli comme il convient à son état, il évitera la laideur des vices, sera vainqueur des ennemis, et Vous soit assez agréable pour parvenir jusqu'à Vous qui êtes la Voie, la Vérité et la Vie. Nous Vous le demandons par Jésus-Christ Notre-Seigneur. Ainsi soit-il ».



Cette procession (et la Messe qui la suit ordinairement) ont un aspect pénitentiel prononcé. Tout clerc est tenu d'y prendre part, ou au moins de réciter litanies et oraisons en privé. Qu'aucun membre de la Confrérie Royale n'omette donc un moyen si simple et si puissant pour obtenir toutes les grâces nécessaires au Lieu Tenant du Christ Roi sur terre. Croyez-vous qu'il y ait présent plus adapté, au jour anniversaire du Fils aîné de l'Église, que d'accomplir pieusement et dévotement le cérémonial prévu par l'Église depuis l'an 590 et saint Grégoire le Grand ?

Tous, nous sommes invités à y prendre part. Mais je sais combien les Autels sont souvent déserts aujourd'hui ; les voûtes et bas-côtés de nos églises ne

résonnent plus des accents des processions religieuses, par la faute du Clergé. Et pourtant, comme sont heureux les fidèles chaque fois qu'il leur est donné d'y participer ! Nos voisins espagnols y passaient (« av. E.C. », avant l'ère covidienne) des heures sans se lasser. Si la sacristine de votre clocher veille à faire respecter scrupuleusement les rubriques étatico-sanitaires labellisées « C.E.F. », en empêchant tout rassemblement de plus de six personnes sur la voie publique, rien ne vous empêche dans votre jardin, ou auprès d'un sanctuaire local, de maintenir cette procession et d'y réciter, si vous ne savez pas chanter le grégorien, les litanies proposées par l'Église et qui se trouvent inmanquablement dans votre missel : l'occasion d'ailleurs d'en découvrir un peu plus les trésors...

Invoquant tous ces grands Saints – et dans la récitation privée, rien ne vous empêche d'y ajouter vos propres patrons et ceux de la France –, vous ne manquerez pas de porter également en intention vos confrères, certains étant rudement éprouvés ; ainsi que notre nouveau Prieur, afin qu'il parvienne à faire connaître (et apprécier) cette petite œuvre « sans but lucratif » mais à dessein résolument restaurateur d'une France catholique où renaisse la concorde entre nos compatriotes, entre nos familles, pour le même *bien commun* de l'établissement du Règne du Christ sur terre autant qu'il est possible ; car il n'est pas d'autre paix à attendre sinon du Prince de la Paix, comme il n'est rien de bon à attendre du Prince du mensonge.

*

*« Il l'a constitué seigneur de sa maison,
et prince de tout ce qu'il possède » (Ps. CIV, 21)*



En cette Octave du Patronage de saint Joseph (commencée le 3^e mercredi après Pâques), un autre moyen de prier pour le Roi nous est proposé : confions au Juste Joseph le soin du premier personnage du Royaume... et de tous les autres. Car si l'**Année Saint-Joseph** qui lui est en ce moment consacrée par la Lettre Apostolique *Patris corde* (8 décembre 2020) du Pape – avec un peu de retard, ayant dû commencer normalement le 8 décembre 2019 pour préparer et honorer ensuite toute l'année 2020, mais peu importe – commémore le 150^e anniversaire de la proclamation du patronage du père putatif du Christ sur l'Église universelle par le pape Pie IX dans le Décret *Quemadmodum Deus* du 8 décembre 1870, les

Catholiques français célébraient quant à eux ce 19 mars 2021 le 150^e anniversaire de la consécration du « saint royaume » de France à saint Joseph.

Je vous renvoie en effet à ma précédente [lettre du 25 octobre 2018](#).

Il est en effet étonnant que tant de Catholiques fervents déplorent à longueur d'années la non-consécration de la France au Sacré-Cœur par Louis XIV, tout en omettant de célébrer cet acte solennel accompli par son successeur Henri V, dans l'élan de la proclamation du patronage universel de saint Joseph en 1870.

Beaucoup d'auteurs spirituels nous le disent : il semblait réservé à nos temps de voir se développer et triompher le culte joséphin. Il avait été d'actualité au XVII^e siècle, et triomphait sous le bienheureux pape Pie IX à la fin du XIX^e siècle, quand dans le même temps le Souverain Pontife était sur le point de perdre les États pontificaux, si bravement défendus par nos Zouaves. Henri V était certes en exil mais s'associait filialement à l'élan donné par le Pontife romain : « *ce n'est pas assez pour nous de cette consécration générale, si Nous n'y ajoutons de Notre côté la consécration personnelle de Nous-même et de tout ce qui Nous est cher* ».

De même, S.M. le Roi Très-Chrétien actuellement glorieusement régnant – dans nos cœurs avant de l'être à la tête de l'État – se joignait l'an dernier, lors du premier confinement, au mouvement suppliant NN.SS. les Évêques de France de consacrer notre pays aux Cœurs unis de Jésus et de Marie. Sans doute faut-il encore du temps pour que « l'évêque du dehors » se mette lui-même à la tête d'un épiscopat pour l'instant encore trop pusillanime (et objectivement quasi-intégralement étranger à tout ce que représente le Prince, malheureusement), comme le faisaient ses prédécesseurs d'heureuse mémoire.

Retenu à Genève alors que Louis-Napoléon Buonaparte venait d'être renversé par l'Allemagne et que les Prussiens envahissaient le territoire, le comte de Chambord, *de jure* S.M. le roi Henri V de France, confia au Grand-Aumônier de France, M. l'abbé Amédée-Alexandre Curé (1838-1905), le soin de prononcer en son nom le 19 mars 1871, en la chapelle du château de Frohsdorf, l'acte de consécration, en présence de son neveu le comte de Bardi, de la plupart de ses officiers et d'une nombreuse assistance.



Henri V en tenue de sacre.

L'auteur de l'article rapportant l'événement conclut : « *Nous voyons dans ces témoignages de la piété d'un Prince, sur la personne duquel reposent tant d'intérêts sacrés, un gage précieux de régénération et de triomphe pour notre chère France* ». Le roi de France en exil fit renouveler l'année suivante, en sa présence et celle de son épouse, cette consécration, et en fit répandre des exemplaires auprès de ses fidèles.

Si la France n'a pas été consacrée à saint Joseph par Louis XIV – qui a « seulement » étendu sa fête en la faisant chômer, ce qui est déjà beaucoup et constituait son premier acte politique après la mort de Mazarin et sa décision de plus nommer de Premier ministre –, elle l'a en revanche bien été par Henri V, 210 ans plus tard.

Alors d'où vient que notre « monde légitimiste » s'intéresse si peu à cette décision fondamentale du grand Comte de Chambord, que notre Souverain ne manque plus jamais de citer et commenter ? Car il n'est jamais anodin de consacrer un royaume, et de se consacrer soi-même. Nous le voyons pour Notre-Dame, puisque 383 ans après le [Vœu de Louis XIII](#), nous sommes toujours fidèles à la procession commémorative et « réitérative » – et beaucoup de paroisses la redécouvrent depuis quelques années, *Deo gratias* ! Notre premier souverain, Clovis, dut-il son salut à autre chose qu'au recours qu'il fit au Dieu de Clotilde et de Remi ? Si cela ne dispense aucunement du combat – Jehanne est toujours là pour nous le rappeler, et Clovis était bien au cœur de la bataille –, rappeler au Ciel que l'on n'attend notre secours que de lui, selon ces paroles du Seigneur : « *Sans Moi, vous ne pouvez rien faire* » (Joann. XV, 5), permet de placer l'ordre surnaturel au-dessus de l'ordre naturel, ce que refusent résolument et à jamais la Révolution, la République et son laïcisme.

Saint Joseph est bien désormais, depuis 1871, Patron de la France, Sauveur et protecteur « *de notre patrie et de la famille de nos rois* ». Nous en célébrons le cent-cinquantième anniversaire cette année, donnant ainsi une tonalité française à l'Année jubilaire romaine. Selon la consigne biblique « *Ite ad Joseph. Allez à Joseph* », Henri V « *l'a constitué seigneur de sa maison, et prince de tout ce qu'il possède* » (Ps. CIV, 21), selon les versets traditionnellement employés pour l'oraison liturgique de saint Joseph.

« *Aujourd'hui nous voulons compléter notre œuvre et assurer de plus en plus notre persévérance, le salut de nos âmes, en les remettant entre les mains de Votre Père nourricier. Nous sommes heureux de confier à saint Joseph nos destinées temporelles et éternelles en même temps que les intérêts sacrés de notre chère Patrie, de nos augustes Princes, de la sainte Église et de son Chef vénéré* ».

Si Notre-Dame est depuis l'édit de Saint-Germain du 10 février 1638 considéré comme Reine de France, alors que Louis XIII parle plus précisément de patronage et de « Protectrice spéciale » mais pas de « Reine » – « *Prenant la très sainte et très glorieuse Vierge pour protectrice spéciale de notre royaume, nous lui consacrons particulièrement notre personne, notre État, notre couronne et nos sujets, la suppliant de nous vouloir inspirer une sainte conduite et de défendre*

avec tant de soin ce royaume contre l'effort de tous ses ennemis » – , nous pouvons donc selon le même principe considérer saint Joseph comme Roi de France, puisqu'il est de la même manière déclaré « Protecteur de la Patrie » par Henri V dans sa « consécration spéciale » : « c'est au nom de tous Vos fidèles serviteurs que nous parlons, au nom des fils de saint Louis et de tous ceux à qui Vous avez fait la grâce de leur servir de cortège, au nom des présents et des absents », car « tous, nous voulons devenir les clients et les protégés du puissant saint Joseph, comme nous espérons être les Vôtres, ô Jésus, et ceux de Votre divine Mère ».

Quand un roi s'agenouille devant une personne qu'il considère comme son patron et protecteur, peut-on douter que ce dernier ne soit supérieur à ce roi ? C'est bien l'essence-même de la cérémonie féodale de l'hommage : Joseph est donc plus véritablement *suzerain* des rois de France, comme l'était déjà Notre-Dame.

*

Notre vie chrétienne a pour but avant tout une intimité toujours plus grande avec le Fils de Dieu incarné, vrai roi de France selon le message confié à sainte Jeanne d'Arc. Et y a-t-il plus court chemin que celui de la Sainte Famille pour accéder à Celui Qui est « *la voie, la vérité et la vie* » (Joann. XIV, 6) ? Ainsi conduits au Roi des rois, nous pouvons demeurer auprès de Lui comme Ses fidèles sujets, et nous entendre confier : « *Si vous demeurez en Moi, et que Mes paroles demeurent en vous, vous demanderez tout ce que vous voudrez, et cela vous sera accordé* » (Joann. XV, 1-7), comme le répète en ce moment la liturgie du Temps pascal.

Vous savez donc ce qu'il vous reste à faire : processionner, prier et demander, avec la foi ferme que vous serez exaucés admirablement et outre mesure.

Grand Dieu, sauvez le Roi !

Vivat Rex in aeternum !

Longue vie au Roi !

Vive le Roi !

Abbé Louis de Saint-Taurin +